



Vu l'avis de la conférence nationale des services d'incendie et de secours en date du XXX ;

Vu l'avis du conseil supérieur de la fonction publique territoriale en date du XXX;

Vu l'avis du conseil national d'évaluation des normes en date du XXX ;

**Décète :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I- En 2017, l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois mentionnés à l'article 13 du décret n° 201X-xxx du XX est fixé ainsi qu'il suit :

<b>EMPLOIS</b>	<b>ECHELONS (indices bruts)</b>							
	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Directeur départemental</b>								
Directeur de SDIS de catégorie A	825	891	946	1022	HEA	HEB	HEBbis	
Directeur de SDIS de catégorie B	755	825	891	946	1022	HE A	HE B	
Directeur de SDIS de catégorie C	708	755	825	891	946	1022	HEA	HEB
<b>Directeur départemental adjoint</b>	1	2	3	4	5	6	7	8
Directeur adjoint de SDIS de catégorie A	708	755	825	891	946	1022	HEA	HEB
Directeur adjoint de SDIS de catégorie B	708	755	825	891	946	1022	HEA	
Directeur adjoint de SDIS de catégorie C	659	708	755	825	891	946	1022	HEA

II- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois mentionnés à l'article 13 du décret n° 201X-xxx du XX est fixé ainsi qu'il suit :

<b>EMPLOIS</b>	<b>ECHELONS (indices bruts)</b>							
	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Directeur départemental</b>								
Directeur de SDIS de catégorie A	831	898	954	1027	HEA	HEB	HEB bis	
Directeur de SDIS de catégorie B	762	831	898	954	1027	HE A	HE B	
Directeur de SDIS de catégorie C	714	762	831	898	954	1027	HEA	HEB

<b>Directeur départemental adjoint</b>	1	2	3	4	5	6	7	8
Directeur adjoint de SDIS de catégorie A	714	762	831	898	954	1027	HEA	HEB
Directeur adjoint de SDIS de catégorie B	714	755	825	891	946	1022	HEA	
Directeur adjoint de SDIS de catégorie C	626	714	755	825	891	946	1022	HEA

### **Article 2**

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Article 3**

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur, la ministre de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le .

CNSIS

Séance plénière du 19 octobre 2016

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances

Michel SAPIN

Le ministre de l'intérieur

Bernard CAZENEUVE

La ministre de la fonction publique

Annick GIRARDIN

Le secrétaire d'Etat chargé du budget

Christian ECKERT